



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 44

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Romain GARCIA Commande Publique

Objet :	Accord-cadre Entretien et grosses réparations de voirie n°A2023019
----------------	--

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Conseil Communautaire a créé un groupement de commandes entre la ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération, coordonnateur, pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé au BOAMP le 2 octobre 2023 et a permis de recevoir 13 offres au total.

La procédure a été divisée en trois lots :

- Lot n°1 : « Ville : travaux d'entretien et de réparation de voirie », accord cadre mono-attributaire à bons de commande inférieurs à 60 000 € HT,
- Lot n°2 : « agglomération : travaux d'entretien et de réparation de voirie », accord cadre mono-attributaire à bons de commande inférieurs à 60 000 € HT,
- Lot n°3 : « travaux d'aménagement de voirie », accord cadre multi-attributaires avec marchés subséquents supérieurs à 60 000 € HT.

La durée des accords-cadres est de trois ans.

Les montants maximum pour la durée des accords-cadres sont les suivants :

- Lot n° 1 :
ville du Puy-en-Velay : maximum 1 800 000 € HT.
- Lot n° 2 :
Communauté d'agglomération : maximum 2 100 000 € HT.
- Lot n° 3 :
Ville et Communauté d'agglomération : maximum 5 100 000 € HT.

Après analyse des offres, selon les critères fixés dans le règlement de consultation (prix 60 %, valeur technique 40 %), la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'agglomération réunie le 7 décembre 2023 a décidé d'attribuer les accords-cadres aux candidats suivants :

- Lot n°1 : le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC, sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint-Pierre-Eynac,
- Lot n°2 : le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC, sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint-Pierre-Eynac,
- Lot n°3 : attribution de l'accord-cadre aux trois opérateurs suivants pour les marchés subséquents ultérieurs :
 - la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sise 185 rue des Métaux, 43200 YSSINGEAUX,
 - le groupement EUROVIA/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société EUROVIA, sise zone industrielle Les Baraques, 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE,
 - le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 Saint-Pierre-Eynac.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :
 - Lot n°1 « Ville : travaux d'entretien et de réparation de voirie » : le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 SAINT-PIERRE-EYNAC,
 - Lot n°2 « Agglomération – travaux d'entretien et de réparation de voirie » : le groupement BROC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROC sise 10 ZA Lachamp-43260 SAINT-PIERRE-EYNAC,
 - Lot n°3 « Travaux d'aménagement de voirie » : attribution de l'accord cadre aux trois opérateurs suivants pour les marchés subséquents ultérieurs :
 - la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sise 185 rue des Métaux, 43200 YSSINGEAUX,

Délibération n°44 du lundi 18 décembre 2023

- le groupement EUROVIA/STPPV/ODTP 43 dont le mandataire est la société EUROVIA, sise zone industrielle Les Baraques, 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE
 - le groupement BROCC/SOVETRA/STPPV dont le mandataire est la société BROCC, sise 10 ZA Lachamp, 43260 SAINT-PIERRE-EYNAC,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023